

**Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26 bis § 5 al. 2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le jeudi 30 janvier 2014 à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~
**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Budget 2014 du C.P.A.S. – Ordinaire et extraordinaire
Approbation – Présentation de la note de politique générale et du rapport relatif aux économies d'échelle**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du
Conseil communal du 30.12.2013**
- 3. Adaptation nouveau règlement d'occupation de la
salle polyvalente de Villers-devant-Orval**
- 4. Modification du règlement-taxe sur la délivrance
de documents et de renseignements administratifs**
- 5. Octroi d'un subside pour 2014 à l'asbl Fête des Artistes**
- 6. Approbation du budget 2014 du Centre sportif
et de Loisirs de Florenville asbl**
- 7. Approbation du budget 2014 de la Bibliothèque de
Florenville asbl**
- 8. Avis sur le budget 2014 de la Fabrique d'Eglise de
Chassepierre**
- 9. Avis sur le compte 2012 de la Fabrique d'Eglise de
Lacuisine**
- 10. Abandon du produit des licences de pêche en 2013
pour le rempoissonnement de la Semois en 2014**

11. Réfection du bardage du Centre sportif et de Loisirs de Florenville – Décisions

12. Réfection des façades de l'église de Muno - Décisions

13. Restauration et reconstruction de l'église de Muno – Mise sous plomb – Décisions

14. Avis sur le projet de schéma de développement de l'espace rural

A la demande de J. Filipucci, Conseiller communal :

15. Prime d'encouragement à la fréquentation du parc à conteneurs

A la demande de J.P. Lefèvre, Conseiller communal :

16. Mise en valeur sculpture représentant Sainte-Cécile

Par le Collège,
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore

